



Section syndicale SGEN-CFDT
France Éducation international
1 Av. Léon Journault, 92310 Sèvres
sgen/cfdt@france-education-international.fr
01 45 07 62 16

À Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Sèvres, le 13 juin 2023

Objet : alerte sur l'inadéquation entre les objectifs du COP 2023-2026 de France Éducation international et les moyens nécessaires pour les atteindre

Monsieur le Ministre,

Le rôle central et essentiel de France Éducation international dans le paysage de la coopération, de la formation et de la mobilité éducatives et linguistiques est connu et reconnu.

C'est à ce titre que l'établissement a accueilli dans ses locaux, en 2019, la réunion des ministres de l'Éducation du G7. C'est également pour cette raison que France Éducation international a été désigné par le ministère de l'Éducation pour développer et administrer le test Ev@lang Collège auprès de plus de 800 000 élèves, avec un succès confirmé par la pérennisation de cette mission, désormais inscrite dans le Code de l'éducation.

Les différentes missions de FEI (reconnaissance des diplômes, certifications en langue, formation des professionnels de l'éducation, appui à la mobilité étudiante) font par ailleurs de l'établissement un opérateur privilégié du Ministère de l'Éducation nationale pour le rayonnement et la diffusion des savoir-faire français dans le domaine éducatif.

Le COP 2019-2022 avait fixé pour ces missions des objectifs ambitieux. La plupart des objectifs ont été atteints, certains ont même été dépassés. Bien que nous nous félicitons de cette réussite collective, nous devons faire le constat qu'elle s'est faite au prix d'efforts significatifs de la part des agents de FEI, du fait d'un manque de ressources et d'outils à tous les niveaux de l'établissement, notamment dans les services du secrétariat général. Nous constatons également que le travail considérable réalisé par les agents n'a pas entraîné de reconnaissance concrète de la part de l'administration.

Aussi, au vu des objectifs toujours plus ambitieux affichés dans le COP 2023-2026, nous devons vous alerter d'un risque pour l'établissement de ne pas être en mesure d'atteindre ces objectifs, comme nous l'avons déjà fait auprès de la direction générale de l'établissement.



Ce risque découle d'un double constat :

- 1) Le secrétariat général de l'établissement fait face à un manque critique de personnels, de compétences et d'outils pour lui permettre de déployer une politique RH et numérique à la hauteur des objectifs fixés par le COP 2023-2026. À titre d'exemple, le pôle RH n'a pas été en mesure de fournir les rapports sociaux uniques portant sur les années 2021 et 2022, pourtant obligatoires et indispensables pour assurer un dialogue social basé sur des faits et éclairer la direction dans ses choix de management, alors que des risques psycho-sociaux sérieux ont été observés dans plusieurs départements et services. De la même manière, le pôle d'innovation numérique peine à attirer des développeurs alors que le tournant numérique de l'établissement est mis en avant dans le COP 2023-2026 et que l'évolution numérique va s'intensifier dans les années à venir.
- 2) Les agents, dont l'engagement se traduit par la réussite indéniable du précédent COP, sont toujours dans l'attente d'un signe de reconnaissance concret, qu'il s'agisse d'une prime exceptionnelle, d'une prime à l'intéressement collectif ou de tout autre geste financier en leur faveur permis par les textes. Ce manque de reconnaissance, couplé à la fatigue accumulée du fait des déficiences mentionnées plus haut, fait courir à l'établissement un fort risque de perte d'expertise, en dépit de l'attachement des agents aux missions de France Éducation international. Du point de vue extérieur, le risque est celui d'une image dégradée des conditions de travail dans l'établissement qui entraînerait, de fait, une perte d'attractivité inquiétante pour FEI.

C'est pourquoi nous attirons votre attention, Monsieur le Ministre, sur l'urgence des mesures à prendre pour permettre à l'établissement de continuer à assurer ses missions. Ces mesures sont les suivantes :

- Relever le plafond d'emploi, pour permettre à l'établissement de disposer des ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs.
- Revaloriser, au niveau national, le point d'indice des fonctionnaires, pour garantir aux agents un revenu digne leur permettant de faire face à l'inflation et de se loger dans des conditions décentes en région parisienne.
- Mettre en place une prime d'intéressement à la performance collective.
- Renouveler l'attribution du Pass Éducation à tous les agents de FEI, éligibles au même titre que les autres agents de l'Éducation nationale, puisqu'ils en ont déjà bénéficié en 2019-2021.
- Assurer un nombre de jours de congés attractif en appuyant le calcul le plus favorable aux agents dans le cadre de l'application de la loi de transformation de l'action publique.
- Permettre à l'établissement de recruter tous ses agents contractuels en CDI afin de les fidéliser et leur permettre de se loger en région parisienne.

En vous remerciant, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous porterez à notre alerte,

Les représentants du personnel de France Éducation international